Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260504-04_05_2026_45-DE

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de MONTAIGU
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à 20 h 00, salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 29 avril 2026.
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présent : 17 Votant :18

Étaient présents	*RONDEAU Landry, BEAUNE Alexandra, PLUCHON Pierre, MORISSET Mary, MOREAU Lionel, SOULARD Olivier, BEIGNON Alexandre, BADREAU Medhi, GUILLET-HAROUDJ Nelly Pineau Jérôme, TERRIEN Willy, JULIEN Fabrice, BLOUIN Emilie, GUIGNARD Stéphanie, BIZON-LIARD Virginie, JOBERT Elise, VITALI Pierre*
Absents excusés :	*PINEAU Audrey, DEVILLER Nathalie,*
Pouvoirs :	*DEVILLER Nathalie à BEAUNÉ Alexandra*
Secrétaire de séance :	*BEAUNÉ Alexandra*

N° 04-05-2026-45 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260504-04_05_2026_45-DE

Membres titulaires	Membres suppléants
PAYRAUDEAU Gaël	GENTREAU Edith
TEILLIER Magali	LIBAUD François
BOUDEAU Paul	PASQUIER Luc
POUPET Dominique	BREMAND Jean-Yves
GUERIN Dominique	PLANCHOT Armelle
VITALI Yannick	ROBERT Sylvain
Olivier SOULARD	Elise JOBERT
Alexandra BEAUNÉ	Willy TERRIEN
Nelly HAROUDJ	Mary MORISSET
GUILLET	Stéphanie GUIGNARD
Fabrice JULIEN	Virginie BIZON- LIARD
Pierre PLUCHON	Lionel MOREAU
PINEAU Jérôme	

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Mesnard La Barotière, le 04 mai 2026
Le Maire :
L.RONDEAU

MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIÈRE (Vendée)

Le secrétaire de séance
A. BEAUNÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (http://www.telerecours.fr).